

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 11 Juin 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq juin deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq juin deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260611-D2026-6-5-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026

Publication : 19/06/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
5 juin 2026**

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 3

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 3

**Objet : Actualisation de la convention relative au service commun d'instruction des « Autorisations du Droit des Sols (ADS) »**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE				X	
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE					X
Mme Sandrine PARISY			M. Sylvain DELANGE		
M. Hervé PONDEMER	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Arnaud BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
Mme Vanessa LARCHER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Anthony LEROYER	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT			M. Edward LAIGNEL		
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU	X				
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Frédéric BROGNIART					X
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Mathilde SOINARD	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Marie-Ange CORDIER		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
Mme Marie-Line GUEDJ	X					
M. Sébastien LEBRUN	X					
M. Michel LELARGE	X					
Mme Hélène LEPRINCE	X					
M. Patrice MARCHAND	X					
M. Pascal MARTIN	X					
Mme Valérie OLLIVIER	X					
M. Régis PICOT						X
M. Alexandre PORÉE	X					
Mme Martine ROBBES	X					
M. Jacques SALLARD	X					
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>		<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>55</b>					
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>48</b>					
<b>Quorum</b>	<b>28</b>					
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>51</b>					

**Mme Nicole DESMOTTES, Vice-Présidente déléguée à l'Urbanisme, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Le service commun d'instruction des Actes d'urbanisme (Service ADS) a été créé au 1<sup>er</sup> Juillet 2017 entre les communes du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau disposant d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Cartes communales).

Une première convention entre l'intercom et les communes concernées a permis de répartir les différentes tâches à effectuer entre le service commun, porté par l'Intercom de la Vire au Noireau, et les communes bénéficiaires de ce service. Une seconde version de la convention a été approuvée le 23 septembre 2021.

Depuis cette date, les missions du service commun ont évolué par la prise en charge de l'instruction des autorisations et déclarations préalables d'enseigne pré-enseigne et publicité. De plus, des clarifications liées aux procédures et à la répartition des tâches sont apparues nécessaires. La charge de travail du service et une consultation des communes membres en 2023 ont démontré l'intérêt de prévoir dans la convention la possibilité d'une externalisation partielle de l'activité du service et que cette externalisation puisse bénéficier, aux communes qui le souhaitent, dans leur instruction des certificats d'urbanisme (CUa). Pour finir, la délibération du 26 septembre 2024 portant sur le Droit de Préemption Urbain (DPU) invite à apporter des précisions sur les procédures de traitement des Déclarations d'Intension d'Aliéner (DIA). Des compléments et précisions contractuelles y ont également été apportées pour en assurer la pérennité.

Par conséquent, il est apparu nécessaire de faire évoluer la convention pour prendre en compte ces éléments et d'actualiser la convention en intégrant :

- L'instruction des autorisations et déclarations préalables d'enseigne pré-enseigne et publicité,
- Des précisions sur les procédures et en ajoutant la procédure d'instruction des Déclarations d'Intension d'Aliéner (DIA),
- La possibilité d'externaliser une partie de activités du service,
- L'ouverture à l'évolution des dispositions financières,
- Des précisions contractuelles complémentaires (contentieux, assurances...).

**Ainsi, suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mai 2026 et de la commission « Aménagement de l'espace » réunie le 27 mai 2026, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :**

- Approuver les modifications de la convention relative au service commun d'instruction des « autorisations du droit des sols » **jointe en annexe**,
- Autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention,
- Soumettre la présente convention aux communes concernées pour approbation et signature.

### VOTE

#### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	<b>51</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b> <input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
 Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS  
 Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
 Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau [https://www.vireaunoireau.fr/rubrique « actes administratifs »](https://www.vireaunoireau.fr/rubrique/actes-administratifs), le : **1 9 0 6 2 6**